

Assistance financière pour l'accessibilité des établissements touristiques au Québec

M. Francis Paradis, sous-ministre adjoint aux partenariats d'affaires et
aux services aux clientèles, ministère du Tourisme du Québec

M^{me} Lyne Ménard, directrice adjointe, Kéroul

1^{er} octobre 2018 – Atelier : Stratégies nationales



Contexte – l'appui gouvernemental

- Le ministère du Tourisme du Québec et Kéroul – une collaboration de longue date
- Plusieurs pas franchis, des exemples révélateurs :
 - Participation au Sommet Mondial Destinations pour tous à Montréal (2014)
 - Soutien financier gouvernemental accordé à Kéroul – partenariat privilégié
 - Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 – reconnaissance que l'accessibilité pour les personnes à capacité physique restreinte est un élément indissociable de la notion de développement durable
 - Signature par la ministre du Tourisme de la Déclaration « Un monde pour tous » (2017)
 - Programme d'accessibilité des établissements touristiques 2017-2022

Contexte - la situation du Québec

- Besoin d'augmenter l'accessibilité pour les personnes à capacité physique restreinte et d'en faire bénéficier nos clientèles internationale, canadienne et québécoise
- Vieillesse de la population aussi considéré
- Actuellement, 3 867 établissements certifiés par Kéroul
 - Établissements touristiques accessibles (8,9 %)
 - Établissements touristiques partiellement accessibles (32,3 %)

Kéroul – Mission et vision

- Rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte
- Que le Québec devienne une destination attrayante, accueillante et respectant les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle

Services - pour les personnes ayant une incapacité

- Info-Voyages (base de données + Le Baladeur)
- Conférences
- Brochure Le Québec pour tous
- Rayonnement, influence et concertation

Services - pour l'industrie touristique du Québec

Pour les propriétaires et gestionnaires :

- Évaluation et certification
- Service-conseil en accessibilité
- Formation du personnel à l'accueil
- Promotion et marketing des lieux accessibles

Programme d'accessibilité des établissements touristiques www.paet.quebec

- Objectif du PAET – « permettre aux entreprises touristiques ciblées d'obtenir un soutien financier pour la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures, et ce, afin de les rendre accessibles ou de bonifier leur offre déjà accessible »
- PAET = 5 millions de dollars canadiens (équivalent 3.3 M d'euros) pour la période 2017-2022 qui pourront être, en fonction des demandes d'aide reçues, répartis dans les 22 régions touristiques du Québec

Admissibilité au programme

- Pour être admissible au PAET, l'établissement doit : notamment être reconnu par le ministère du Tourisme et répertorié sur le site quebecoriginal.com
- Faire partie d'une des catégories suivantes : Hébergement / Attrait / Lieux d'accueil et de renseignements touristiques / Certains services touristiques (ex. : marchés publics, magasins et boutiques touristiques, billetteries d'un attrait ou d'un service touristique, etc.) / Restaurants localisés dans une des catégories précédentes

Cote « Accessible »

- L'établissement doit, à la suite de la réalisation des travaux, répondre aux critères de la cote « Accessible » décernée par Kéroul.
- Les cotes reconnues par le Ministère sont :



Projets admissibles

- Parcours extérieurs sans obstacle entre le débarcadère ou le stationnement et l'entrée
- Entrée sans obstacle – accessible aux personnes en fauteuil roulant
- Parcours intérieur sans marche ni seuil vers tous les services
- Chambre adaptée avec salle de bain accessible
- Équipements spécialisés adaptés, etc.

Dépenses admissibles

- Honoraires professionnels pour la réalisation de plans
- Coût des travaux admissibles (matériaux, main-d'œuvre, frais d'administration)
- Coût du permis municipal
- Taxes applicables

Aide maximale = 20 000\$ CAN/projet
(équivalent 13 112 euros/projet)

Force = savoir + expertise

- Un comité d'analyse, composé de représentants du ministère du Tourisme, de Kéroul et d'un architecte, évalue les projets proposés par l'industrie touristique québécoise
- Parmi les critères de sélection, le rayonnement, les activités saisonnières et le potentiel régional touristique sont considérés pour l'acceptation d'un projet

Clé de succès = la rigueur

- Un accompagnement personnalisé pour tout le processus
- Des contrôles de qualité
- Des normes qui respectent les exigences gouvernementales
- Des attestations d'experts
- Et un dernier versement (40 % de la subvention) : à la suite d'un rapport de certification signé par un entrepreneur détenant une licence approprié (architecte, ingénieur, ou autre professionnel reconnu). Ces experts attestent de la conformité des travaux.

Rigueur = Garantie de la qualité de l'accessibilité!

Bilan et réactions

- Présentation des premiers projets du PAET – décembre 2017
- Processus s'échelonnant sur plusieurs mois
- En août 2018 – 14 projets ont été soutenus
- En tout, 72 dossiers ouverts provenant de 18 régions touristiques du Québec
- A suscité de l'enthousiasme, surtout chez des petites entreprises touristiques

Appuyer les entreprises touristiques, c'est enrichir les régions

- Le PAET permet d'appuyer des attrait, des restaurants, des lieux d'hébergement et un service
- Il engendre des résultats concrets témoignant d'une réelle volonté de faire du Québec une destination accessible pour toutes et tous)
- Le budget alloué jusqu'en 2022 = encore bien des projets à venir!

La suite...

Des questions?

Pour plus d'information concernant :

- le développement de l'offre touristique :
 - Direction des interventions sectorielles du ministère du Tourisme :
eric.julien@tourisme.gouv.qc.ca
- la mise en œuvre du PAET :
 - Kéroul : +1 514-252-3104 ou à Imenard@keroul.qc.ca

Une invitation : « Lâchez prise au Québec! »